



NATIONS UNIES
JOURNAL

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Trente et unième session
Vienne, 16-20 mai 2022

N° 5

PROGRAMME DES SÉANCES – VENDREDI 20 MAI 2022

10 heures-midi	12^e séance	Salle des plénières Bâtiment M/en ligne
	<i>Point 11</i> : Ordre du jour provisoire de la trente-deuxième session de la Commission	
	<i>Point 12</i> : Questions diverses	
	Document : E/CN.7/2022/L.6	
16 heures-18 heures	13^e séance	Salle des plénières Bâtiment M/en ligne
	<i>Point 13</i> : Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa trente et unième session	
	Projets de résolutions :	E/CN.15/2022/L.2 E/CN.15/2022/L.3/Rev.1 E/CN.15/2022/L.4/Rev.1 E/CN.15/2022/L.5

RETRANSMISSION VIDÉO : Les séances plénières seront retransmises sur le Web dans les six langues officielles de l'ONU à l'adresse suivante :

https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/31_Session_2022/webcasting.html.

JOURNAL : Le *Journal* de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale paraît chaque matin. On y trouve des informations sur les séances de la journée et des avis divers. Les délégations qui souhaitent y faire paraître un avis sont priées de s'adresser au secrétariat des organes directeurs (courriel : unodc-sgb@un.org).

Suivez-nous sur Twitter (@UNODC et @CCPCJ) et utilisez les mots-dièse #CCPCJ2022 et #CCPCJ31 sur les médias sociaux.

Pandémie de COVID-19 : Merci de vous reporter aux directives correspondantes, disponibles à l'adresse suivante : https://www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/31_Session_2022/covid-19.html.

V.22-02819 (F)



Merci de recycler

Projets de rapport : E/CN.15/2022/L.1
E/CN.15/2022/L.1/Add.1
E/CN.15/2022/L.1/Add.2
E/CN.15/2022/L.1/Add.3
E/CN.15/2022/L.1/Add.4
E/CN.15/2022/L.1/Add.5
E/CN.15/2022/L.1/Add.6
E/CN.15/2022/L.1/Add.7
E/CN.15/2022/L.1/Add.8

COMITÉ PLÉNIER

10 heures-midi

8^e séance

**Salle de conférence A
Bâtiment M/en ligne**

Examen des projets de résolutions (*suite*)

E/CN.15/2022/L.2 et L.5

MANIFESTATIONS PARALLÈLES

Pendant la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les manifestations parallèles se dérouleront uniquement en ligne, sans présence physique des participantes et participants.

L'organisateur de chaque manifestation est entièrement responsable des questions d'organisation et de participation. Le secrétariat ne sera pas en mesure de contrôler l'accès aux manifestations ni d'aider à résoudre les problèmes. Le secrétariat publiera un programme des manifestations. Toutes les manifestations parallèles seront accessibles via la plateforme de conférence en ligne.

EXPOSITIONS

Pendant la trente et unième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les expositions se dérouleront uniquement en ligne.

Pour toute question relative à l'organisation d'expositions, veuillez contacter :

Section de la sensibilisation (unodc-advocacysectionexhibitions@un.org).

Les expositions virtuelles sont accessibles par le lien suivant :

www.unodc.org/unodc/en/commissions/CCPCJ/session/31_Session_2022/virtual-exhibitions.html.

En ligne